

**Examen quinquennal de la norme d'accessibilité pour le service à la clientèle 2021 :
état d'avancement des recommandations au 30 septembre 2022**

- Le tableau suivant est une mise à jour trimestrielle de la situation à titre d'information pour la ministre. Il fournit un résumé des travaux entrepris entre le 30 juin 2022 et le 30 septembre 2022 pour mettre en œuvre 22 recommandations découlant de l'examen quinquennal de la norme d'accessibilité pour le service à la clientèle réalisé par le Conseil consultatif de l'accessibilité. Il sera affiché sur le site Web du Bureau de l'accessibilité du Manitoba.
- Le 13 octobre 2022, une mise à jour annuelle officielle de la ministre pour la période d'octobre 2021 à octobre 2022 concernant les progrès réalisés par le gouvernement en ce qui a trait à la mise en œuvre des recommandations sera présentée pendant la rencontre annuelle de la ministre avec le Conseil consultatif de l'accessibilité. Ce rapport sera également mis à la disposition du public.

Recommandations	Travaux réalisés à ce jour	État d'avancement et échéancier
<p>1. Effectuer un examen de tous les ministères pour s'assurer que le gouvernement du Manitoba respecte ou dépasse constamment les exigences de la norme et agit comme chef de file et champion en ce qui concerne les mesures législatives applicables à l'accessibilité.</p>	<p>Le Secrétariat chargé de l'observation des dispositions sur l'accessibilité a envoyé un formulaire de rapport de conformité en matière d'accessibilité à tous les ministères par l'intermédiaire d'une note de service du greffier du Conseil exécutif. L'information recueillie à l'aide de ces formulaires est en cours d'analyse et les résultats, ainsi que les recommandations visant à faire progresser l'accessibilité au sein de la fonction publique, seront présentés au Comité directeur de l'accessibilité au début de 2023.</p> <p>La Commission de la fonction publique se sert du système de suivi des progrès du Plan d'accessibilité du gouvernement du Manitoba pour faire le suivi de la mise en œuvre du Plan dans tout le gouvernement. Les coordonnateurs ministériels de l'accessibilité alimentent le système de suivi des progrès à l'aide de rapports trimestriels. Le 16 septembre 2022, les coordonnateurs ont présenté un rapport. Le prochain rapport d'étape du Plan d'accessibilité du gouvernement du Manitoba est prévu pour décembre 2022. La Commission de la fonction publique travaille à la mise au point d'un nouveau Plan d'accessibilité du gouvernement du Manitoba sur deux ans pour 2023 et 2024. La version finale sera prête d'ici décembre 2023.</p> <p>Le Secrétariat chargé de l'observation des dispositions sur l'accessibilité dirigera des groupes de discussion à l'automne 2022 composés de membres du Réseau des fonctionnaires pour l'inclusion, de coordonnateurs ministériels de l'accessibilité et des sous-ministres. Les données recueillies dans le cadre de ces discussions seront analysées et présentées au Comité directeur à l'hiver 2023.</p>	<p>Permanent</p> <p>Le formulaire de conformité en matière d'accessibilité sera remis aux ministères tous les deux ans.</p> <p>Les coordonnateurs ministériels de l'accessibilité ont reçu des rapports réguliers des ministères et un document de suivi sur le Plan d'accessibilité du gouvernement du Manitoba. Le calendrier des rapports d'étape du Plan est fixé à tous les deux ans (au cours de la deuxième année).</p> <p>À l'hiver 2023, une présentation sera faite au Comité directeur expliquant l'information recueillie dans le cadre des groupes de discussion et des formulaires de conformité.</p>

**Examen quinquennal de la norme d'accessibilité pour le service à la clientèle 2021 :
état d'avancement des recommandations au 30 septembre 2022**

Recommandations	Travaux réalisés à ce jour	État d'avancement et échéancier
	<p>La Commission de la fonction publique coordonne les mesures de suivi établies par les coordonnateurs ministériels de l'accessibilité et les champions de la diversité et de l'inclusion dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'accessibilité du gouvernement du Manitoba.</p>	
<p>2. Examiner le rôle des coordonnateurs ministériels de l'accessibilité dans le cadre d'une stratégie importante permettant de redynamiser les engagements en matière de sensibilisation à l'accessibilité et de communication au sein des ministères.</p>	<p>Les coordonnateurs ministériels de l'accessibilité ont été nommés pour tous les ministères.</p> <p>La Commission de la fonction publique a mis à jour le cadre de référence des coordonnateurs et elle est en attente de l'approbation finale. Il sera communiqué aux coordonnateurs à l'automne 2022. La Commission continue de rencontrer les coordonnateurs chaque trimestre.</p> <p>La Section de la diversité et de l'inclusion continue à recevoir les mises à jour de la part des coordonnateurs par l'intermédiaire du système de suivi des progrès et travaille avec ces derniers pour répondre aux questions ou aux préoccupations, le cas échéant.</p> <p>Une trousse à outils sur l'accessibilité et un répertoire d'aides fonctionnelles sont en cours d'élaboration et seront prêts d'ici décembre 2022. Ces outils seront communiqués aux consultants en ressources humaines et aux ministères par l'intermédiaire des coordonnateurs.</p>	
<p>3. Veiller à ce que les communications et les services soient constamment accessibles à tous les membres du public.</p>	<p>La Division des communications et de la mobilisation a assigné un coordonnateur ministériel de l'accessibilité pour doter la Direction de la stratégie et de la gouvernance en personnel.</p> <p>La Division a mis sur pied un groupe de travail sur l'accessibilité. Le groupe de travail se penche actuellement sur la compilation des ressources de communication disponibles.</p> <p>La Division élabore actuellement un plan de projet pour faire avancer la mise en œuvre des recommandations de l'examen et s'harmoniser avec la mise en œuvre de la norme en matière de renseignements et de communication.</p> <p>La Commission de la fonction publique a fourni des ressources visant la création de documents accessibles aux coordonnateurs ministériels</p>	<p>Permanent</p> <p>Travail continu visant à assurer l'application à l'échelle du gouvernement.</p> <p>À partir de mai 2022, des réunions trimestrielles seront organisées par la Division des communications et de la mobilisation et le ministère des Familles pour veiller à l'accessibilité des communications internes et externes.</p>

**Examen quinquennal de la norme d'accessibilité pour le service à la clientèle 2021 :
état d'avancement des recommandations au 30 septembre 2022**

Recommandations	Travaux réalisés à ce jour	État d'avancement et échéancier
	<p>de l'accessibilité qui transmettent à leur tour l'information à leurs ministères. La Commission travaille toujours à la mise à jour des ressources tout en recherchant d'autres occasions et outils de formation.</p> <p>La Commission coordonne la formation sur les documents accessibles. Cette formation sera offerte à tous les fonctionnaires.</p>	
<p>4. Élargir la mise à disposition de documents et d'information au public dans la langue ASL.</p>	<p>La Division des communications et de la mobilisation a mis sur pied un groupe de travail sur l'accessibilité qui se penchera sur les lignes directrices et les procédures en matière d'accès à l'ASL.</p> <p>Cinq vidéos contenant de l'information sur la Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains et les normes associées ont été produites pour le Bureau de l'accessibilité du Manitoba) par le E-Quality Communication Centre of Excellence (ECCOE) et seront affichées sur le nouveau site Web du Bureau lorsqu'il sera prêt en 2023.</p>	<p>Permanent</p>
<p>5. Intégrer l'accessibilité aux premières étapes de l'élaboration des projets et des programmes, particulièrement dans les processus d'approvisionnement.</p>	<p>Le Conseil consultatif de l'accessibilité entend fournir davantage de conseils et de recommandations à la ministre en matière d'approvisionnement. Le Bureau de l'accessibilité du Manitoba pourrait coordonner tous les travaux de suivi au sein du gouvernement.</p> <p>Le Bureau travaille avec le ministère du Travail, de la Protection du consommateur et des Services gouvernementaux pour trouver la meilleure façon d'inclure les notions d'accessibilité au manuel d'administration de l'approvisionnement du gouvernement manitobain, afin de sensibiliser les utilisateurs aux normes relatives à la Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains et d'insister sur la nécessité d'en tenir compte lors des appels d'offres, le cas échéant.</p>	<p>En cours</p>
<p>6. Favoriser la transparence de la conformité gouvernementale et améliorer la collaboration avec le Conseil consultatif de l'accessibilité.</p>	<p>Des données sur la conformité ont été communiquées au Conseil consultatif de l'accessibilité en juin 2022, ainsi qu'au Comité directeur de l'accessibilité. Ces données ont été intégrées au rapport annuel 2021-2022 sur l'accessibilité de la ministre chargée de l'application de la Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains.</p> <p>La mesure de rendement suivante sera intégrée au rapport ministériel annuel sur l'accessibilité : pourcentage d'organismes qui se conforment aux exigences d'accessibilité après avoir reçu un plan de mise en conformité.</p>	<p>Permanent</p> <p>Le Secrétariat chargé de l'observation des dispositions sur l'accessibilité continuera de rencontrer le Conseil consultatif de l'accessibilité et de rassembler des données associées à la conformité vis-à-</p>

**Examen quinquennal de la norme d'accessibilité pour le service à la clientèle 2021 :
état d'avancement des recommandations au 30 septembre 2022**

Recommandations	Travaux réalisés à ce jour	État d'avancement et échéancier
		vis de la Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains et de ses normes en matière d'accessibilité.
<p>7. Offrir des ressources adéquates au Secrétariat chargé de l'observation des dispositions sur l'accessibilité.</p>	<p>Un agent responsable de la conformité en matière d'accessibilité s'est joint au Secrétariat en septembre 2022. Des activités d'intégration et de formation sont en cours.</p> <p>À l'été 2022, une étude d'impact pour 2023-2024 a été produite, dans laquelle il était demandé que des équivalents temps plein supplémentaires soient affectés au Secrétariat chargé de l'observation des dispositions sur l'accessibilité. Une proposition de budget de fonctionnement pour le Secrétariat faisait également partie de l'étude d'impact.</p>	Permanent
<p>8. Veiller à ce que les activités de conformité soient plus transparentes, grâce à des rapports annuels.</p>	<p>En septembre 2022, le Secrétariat chargé de l'observation des dispositions sur l'accessibilité et le Bureau de l'accessibilité du Manitoba ont commencé les consultations avec le Comité consultatif de l'accessibilité sur les projets potentiels à inclure dans le plan ministériel sur deux ans qui sera publié au printemps 2023.</p> <p>Le Secrétariat chargé de l'observation des dispositions sur l'accessibilité du Manitoba a apporté la dernière touche aux chiffres en matière de conformité pour 2021-2022, et ils font partie du rapport annuel 2021-2022 sur l'accessibilité.</p>	Permanent
<p>9. Mesurer l'incidence de la norme sur l'amélioration de l'accessibilité et en faire état publiquement.</p>	<p>Les travaux relatifs à cette recommandation n'ont pas encore commencé outre la collecte initiale de données de recherche.</p> <p>On s'attend à ce que l'opinion publique sur l'impact perçu des normes sur l'amélioration de l'accessibilité émerge au cours de consultations liées à l'examen quinquennal indépendant de la Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains en 2023-2024.</p>	Permanent

**Examen quinquennal de la norme d'accessibilité pour le service à la clientèle 2021 :
état d'avancement des recommandations au 30 septembre 2022**

Recommandations	Travaux réalisés à ce jour	État d'avancement et échéancier
<p>10. Établir les protocoles du Secrétariat chargé de l'observation des dispositions sur l'accessibilité pour signaler et régler les plaintes relatives aux normes d'accessibilité.</p>	<p>La politique et les procédures visant le traitement des plaintes concernant les allégations de non-conformité ont été téléversées sur le site Web de la conformité en matière d'accessibilité et peuvent être consultées par le public.</p>	<p>Terminé</p>
<p>11. Réévaluer le rétablissement du seuil inférieur de 20 employés ou plus applicable aux organismes qui doivent documenter les politiques et rendre ces politiques accessibles au public.</p>	<p>Les travaux concernant cette recommandation n'ont pas encore commencé.</p>	<p>En pause Révision en 2024-2025</p>
<p>12. Améliorer considérablement l'action sociale et la sensibilisation des entreprises et des organismes assujettis aux exigences.</p>	<p>Le Bureau de l'accessibilité du Manitoba a publié le numéro 25 d'Accessibility News (juillet 2022) qui contenait de l'information sur l'exigence en matière de service à la clientèle accessible selon laquelle la présence d'animaux d'assistance doit être permise. Il présentait également des ressources pour la Semaine manitobaine de sensibilisation à l'accessibilité, des documents sur la norme en matière de renseignements et de communication accessibles ainsi qu'un article sur l'aménagement de mesures raisonnables en milieu de travail pour les employés et les candidats à l'emploi.</p> <p>Depuis le 1^{er} mai 2022, le Bureau a mis au point de nouveaux outils et de nouvelles ressources pour aider les organismes à se conformer aux normes courantes en matière d'accessibilité, y compris la nouvelle norme en matière de renseignements et de communication accessibles.</p>	<p>Permanent</p>
<p>13. Améliorer l'éducation, l'action sociale et la sensibilisation dans les collectivités situées à l'extérieur de Winnipeg.</p>	<p>Le Bureau de l'accessibilité du Manitoba est en train de cerner et d'explorer les possibilités de publicité du secteur privé (y compris à l'extérieur de Winnipeg) qui peuvent être utilisées pour augmenter le champ d'action et la notoriété du Bureau.</p> <p>Au cours des deux prochaines années, le Bureau vise à étendre son champ d'action et ses activités de réseautage auprès d'organismes comme l'Association des municipalités du Manitoba (AMM), la</p>	<p>Permanent</p>

**Examen quinquennal de la norme d'accessibilité pour le service à la clientèle 2021 :
état d'avancement des recommandations au 30 septembre 2022**

Recommandations	Travaux réalisés à ce jour	État d'avancement et échéancier
	Manitoba School Boards Association (MSBA), la Manitoba Chambers of Commerce et bien d'autres.	
14. Veiller à ce que le Bureau de l'accessibilité du Manitoba respecte ses engagements en matière de français.	<p>La mise au point d'une nouvelle version de www.accessibiliteMB.ca fait partie du processus de refonte du site Web au cours de 2022.</p> <p>Le Bureau de l'accessibilité du Manitoba s'est engagé à fournir de l'information sur les normes, les ressources et les formations en matière d'accessibilité, en français autant qu'en anglais, et notamment à publier, simultanément, le contenu du nouveau site Web dans les deux langues.</p>	Permanent
15. Remplacer le titre du règlement anglais par « Accessible Customer Service Standard Regulation » pour l'harmoniser avec les autres normes d'accessibilité.	Cela fait partie des travaux législatifs qui seront entrepris en 2022-2023 ou 2023-2024. L'échéancier reste à déterminer.	En cours
16. Veiller à ce que les organismes aient accès à des ressources et à un soutien financier pour appliquer cette norme.	<p>Le Fonds pour l'accessibilité du Manitoba a été officiellement lancé le 14 février 2022 et le premier processus d'admission s'est terminé le 15 avril 2022.</p> <p>La ministre responsable de l'Accessibilité a approuvé 30 projets et un montant total de 756 300 \$ à attribuer à des organismes des secteurs commercial, sans but lucratif et public. Ces projets doivent être achevés d'ici le 31 mars 2023.</p>	Terminé
17. Améliorer le profil et le contenu d'AccessibiliteMB.ca pour faciliter l'accès aux outils et aux ressources.	Le Bureau de l'accessibilité du Manitoba travaille avec un concepteur Web et un développeur Web qui ont une expertise spécialisée en conception de sites Web accessibles, afin que le site www.accessibiliteMB.ca soit conforme à la ligne directrice 2.1, Niveau AA en matière d'accessibilité des contenus Web du World Wide Web Consortium (WCAG), et que la navigation sur ce site soit simple. Ce projet sera terminé au début de 2023.	En cours

**Examen quinquennal de la norme d'accessibilité pour le service à la clientèle 2021 :
état d'avancement des recommandations au 30 septembre 2022**

Recommandations	Travaux réalisés à ce jour	État d'avancement et échéancier
	<p>Le Bureau procédera à la mise en œuvre d'un processus par lequel le site Web sera évalué chaque année par un spécialiste en accessibilité qui travaille avec des utilisateurs testeurs en contenu réel.</p> <p>La Division des communications et de la mobilisation travaille actuellement à conclure une entente avec un fournisseur pour l'aider à faire les mises à niveau des sites Manitoba.ca, dont Accessibilite.ca.</p>	
<p>18. Moderniser les ressources du Bureau de l'accessibilité du Manitoba et les campagnes de sensibilisation pour qu'elles demeurent pertinentes et utiles.</p>	<p>Le bulletin Accessibility News du Bureau de l'accessibilité du Manitoba (numéro 25) comprenait une section sur le webinaire de la Semaine manitobaine de sensibilisation à l'accessibilité qui offrait une formation gratuite sur la norme en matière de renseignements et de communication accessibles. Ce webinaire a été l'événement où le nombre de personnes inscrites et de participants a été le plus élevé de toute l'histoire du Bureau.</p> <p>Le Bureau ajoutera une page Web au portail d'apprentissage sur la Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains qui permettra de télécharger des modules de formation en format « zip », afin de pouvoir les intégrer aux formations existantes des organismes et au système de gestion de l'apprentissage de la Direction du perfectionnement et de la formation.</p> <p>Un nouveau module de formation sur la norme en matière de renseignements et de communication accessibles sera ajouté au portail d'apprentissage sur la Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains en 2023.</p>	<p>Permanent</p>
<p>19. Veiller à ce que l'engagement du Manitoba à l'égard de l'accessibilité soit bien géré.</p>	<p>Du personnel a été détaché pour occuper les postes de responsable et de commis 3 du Fonds pour l'accessibilité du Manitoba afin de coordonner ce dernier. Ces postes deviendront permanents à l'automne 2022 (en raison du retard dans l'adoption du budget 2022-2023).</p> <p>Le Bureau de l'accessibilité du Manitoba a accueilli en avril 2022 un nouveau directeur général et en octobre 2022, un nouvel analyste principal de la politique (en remplacement d'un congé de maternité).</p> <p>Un agent responsable de la conformité en matière d'accessibilité s'est joint au Secrétariat à temps plein en septembre 2022.</p>	<p>En cours</p> <p>De nouveaux membres du personnel responsable de la politique ont été affectés au Secrétariat chargé de l'observation des dispositions sur l'accessibilité.</p>

**Examen quinquennal de la norme d'accessibilité pour le service à la clientèle 2021 :
état d'avancement des recommandations au 30 septembre 2022**

Recommandations	Travaux réalisés à ce jour	État d'avancement et échéancier
	<p>Le Bureau a commencé le processus d'embauche d'un nouveau spécialiste des communications et de la mobilisation. De plus, un poste d'analyste de la politique a été approuvé et sera pourvu en 2023 afin de mettre l'accent sur les activités de sensibilisation auprès des peuples autochtones.</p>	
<p>20. Continuer de surveiller les répercussions financières des recommandations sur les intervenants.</p>	<p>Des analyses de coûts sont réalisées dans le cadre de l'élaboration de chaque norme d'accessibilité.</p> <p>Une analyse de coûts de la norme en matière de renseignements et de communication accessibles a été effectuée en 2022 et l'estimation des coûts pour le transport et la conception des espaces publics est en cours.</p>	Terminé
<p>21. Nommer un membre supplémentaire au Conseil consultatif de l'accessibilité pour augmenter la diversité des points de vue.</p>	<p>Un neuvième membre a été nommé au Conseil consultatif de l'accessibilité le 15 février 2022 pour une durée de trois ans. Cette personne s'identifie comme un membre de la communauté des sourds et des malentendants et est un fervent défenseur des personnes handicapées.</p>	Terminé
<p>22. Demander à tous les membres des organismes, des conseils et des commissions d'indiquer leur statut de personne handicapée au cours du processus de nomination.</p>	<p>Le Bureau des organismes, des conseils et des commissions du Manitoba a mis à jour le langage inclusif sur les formulaires de candidature à un poste au sein des organismes, des conseils et des commissions du gouvernement.</p> <p>On travaille actuellement à inclure une formation sur l'accessibilité au processus standard d'intégration des nouveaux membres des organismes, des conseils et des commissions.</p>	En cours